

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1092 26 mai 2010

SOMMAIRE

7H52394	LS Patrimoine S.C.A	. 52388
Achelia Luxembourg S.A 52373	Luxembourg Investments Holding S.A	. 52372
All Seas Company S.A52370	Mineta S.A	. 52373
Artimon S.A52388	Mondeltone S.A	. 52385
Banorabe S.A., S.P.F	Monier Investissement S.C.A	. 52375
B.M.D. International S.A52374	Multi-Funds	. 52378
Calibois S.A52389	Muse Investment S.A	. 52373
Clairam S.A 52370	Nomura US Loan Income	. 52413
CORPUS SIREO Financial Services S.A.	Nomura US Loan Income	. 52413
52379	Novomir S.A	. 52388
Cosmolux S.A	NPB Money Market Fund USD	. 52412
Cranbury Holding S.A 52384	Pareturn	. 52393
Cranbury Holding S.A 52383	PEC Holdings S.à r.l	. 52399
Crownlux Capital Management S.A 52416	Pegas Nonwovens SA	. 52380
Cutec S.A 52378	Phocea S.A	
Dischavulco Immo S.A52372	Photona S.A	. 52377
Edisa S.A	Prime Invest I	. 52386
Ekab S.A 52386	Rapin S.A	. 52372
Farina European Invest S.A 52375	Real Pol Investments S.A	. 52377
Financière Balan S.A52371	Socapar S.A	. 52398
Fund Partners52376	Société Maria Rheinsheim	. 52386
Gregory Investments Holding S.A 52370	Soclair Commerciale S.A	. 52387
GWM Multi Manager Fund52394	Soclair Equipements S.A	. 52389
Haston S.A	Sonesta S.A	. 52399
Hipermark Investments S.A 52394	Stratège S.A	. 52374
Hollerich Investment Holding S.A 52374	Texanox Lux S.A	. 52383
IDPoint DigitalMedia52387	Toys Investment S.A	. 52384
Infovest S.A 52390	Tramit Invest S.A., SPF	. 52389
International Real Estate Management	Uvita S.A., SPF	
S.A 52387	valentiny engineering	. 52413
Iris Fund SICAV-FIS52376	Vantage Media Group S.A	
IRIS Specialized Asset Management 52376	Verney S.A	
Kinase Holding S.A52385	Yazou Investment S.A	
Lommsave S.A52377		



Clairam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.720.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055362/10/18.

Gregory Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.994.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055363/10/18.

All Seas Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.787.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055364/10/18.



Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.614.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- 7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055365/10/19.

Financière Balan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.305.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055366/10/18.

Cosmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 53.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 9 juin 2010 à 11.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055367/9378/17.



Rapin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.939.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2010 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010056229/10/18.

Luxembourg Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.479.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057313/755/18.

Dischavulco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.536.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15.06.2010 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057325/560/18.



Mineta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 17.957.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi 11 juin 2010 à 11.00 heures au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;
- 2. Nomination des liquidateurs;
- 3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
- 4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et au commissaire.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit le vendredi 4 juin 2010 entre 9.00 et 12.00 heures au siège social 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053435/565/19.

Muse Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et au 31.12.2009
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057320/788/17.

Achelia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.057.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Fixation des émoluments des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057330/755/18.



Stratège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R.C.S. Luxembourg B 43.308.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14.06.2010 à 17.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057327/560/18.

B.M.D. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.796.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la société avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057331/755/18.

Hollerich Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057337/755/18.



Monier Investissement S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.625.

Considering that the losses of the Company, as reflected in the report by the Manager on current trading, equals at least three-quarters of the corporate capital, the shareholders have been convened at a general shareholders' meeting on 30 April 2010, at 2.00 p.m. At this general shareholders' meeting, the quorum was not reached and no resolution was adopted.

In conformity with Article 67-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the share-holders are hereby convened to a

SECOND GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

to be held in the presence of a notary, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on 29 June 2010, at 2.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

- 1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2. To appoint the liquidator.
- 3. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4. Miscellaneous.

Shareholders are advised that the second general shareholders' meeting shall validly deliberate regardless of the capital represented and the dissolution shall take place if approved by one-fourth of the votes cast at the meeting considering the loss of the Company.

According to Article 24 of the articles of incorporation of the Company, all shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need to be a shareholder himself.

Shareholders who cannot attend the meeting in person may consequently be represented by another shareholder of their choice and are invited to send a proxy duly filled in and executed to the registered office of the Company for that purpose. A form of proxy can be obtained at no cost by written request sent to the Company.

On 25 May 2010.

Financière Daunou 11 S.A.

Manager of the Company

Benoît Chéron and Xavier Pauwels

Director / Director

Référence de publication: 2010057317/267/34.

Farina European Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.647.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057332/755/19.



IRIS Specialized Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.339.

Iris Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 126.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.135.

As a consequence of the lack of quorum at the last Extraordinary General Meeting of IRIS FUND SICAV - FIS (the "Fund"), held on 28 April 2010, the shareholders are hereby reconvened on second call to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 17 June 2010, at 11.00 a.m., at the office of Luxembourg notary M. Joseph Elvinger at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

- 1. Amendment of article 9 of the Articles of Association relating to the Net Asset Value;
- 2. Amendment of article 24 of the Articles of Association relating to the Statutory General Meeting;
- 3. Amendment of article 27 of the Articles of Association relating to the Financial year;
- 4. Miscellaneous.

The Extraordinary General Meeting will be able to deliberate on the agenda without any quorum requirements and the resolutions will be adopted if approved by two thirds of the shares represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Shareholders who are not able or do not wish to attend the extraordinary general meeting of shareholders on June 17, 2010 as indicated above are kindly requested to duly review, sign and return the proxy form that will be dispatched at the address indicated in the Shareholder's Register.

For the Board of Directors (conseil de gérance)

Angelo Lazzari

Référence de publication: 2010057311/755/30.

Fund Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 86.828.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui aura lieu le 11 juin 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2010 et de l'affectation des résultats
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs
- 4. Décharge à donner aux Dirigeants de la Société de Gestion
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057334/755/22.



Lommsave S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.108.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- 3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- 4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- 5. Nominations statutaires,
- 6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057312/755/19.

Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.179.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010057315/755/19.

Photona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.201.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme PHOTONA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 10 juin 2010 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057319/750/15.



Cutec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu. R.C.S. Luxembourg B 35.274.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mardi 29 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la Société en «CUTEC S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1 er des statuts.
- 2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
- 3. Modification des articles 3 et 11.
- Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057318/1267/20.

Multi-Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.824.

Since the quorum required by the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") was not reached at the previous Extraordinary General Meeting of the Company held on 25 May 2010, notice is hereby given to the shareholders of the Company that a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held before a notary at 4.00 p.m. on 25 June 2010 at the registered office of the Company (52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) with the following agenda:

Agenda:

- 1. Approval of the Explanatory Memorandum to the Proposal for the Merger of Multi-Funds and ING (L) Patrimonial drawn up in accordance with Article 265 of the Law.
- 2. Approval of the report of the independent auditor drawn up in accordance with Article 266 (1) of the Law.
- 3. Acknowledgement of the accomplishment of all formalities prescribed in Article 267 of the Law.
- 4. Approval of the Merger Proposal as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").
- 5. Approval of the merger between Multi-Funds, Société d'Investissement à Capital Variable, with registered office at 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 61.824 ("Multi-Funds") as the Absorbed Company and ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable, with registered office at 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 24.401 ("ING (L) Patrimonial") as the Absorbing Company.

The absorption of Multi-Funds into ING (L) Patrimonial shall be effected by absorbing:

- (i) Multi-Funds ING Multicolour Blue into ING (L) Patrimonial Defensive,
- (ii) Multi-Funds ING Multicolour White into ING (L) Patrimonial Balanced and
- (iii) Multi-Funds ING Multicolour Red into ING (L) Patrimonial Aggressive
- with effect on 30 June 2010 or as soon as possible thereafter; the applicable exchange ratio between the shares of Multi-Funds and the new shares of ING (L) Patrimonial shall be determined on the basis of the Net Asset Value of the respective sub-funds/share classes/share sub-classes of Multi-Funds and ING (L) Patrimonial, as outlined in the merger documentation.
- 6. Dissolution without liquidation of Multi-Funds and subsequent cancellation of all the outstanding shares inscribed in the books of ING Luxembourg S.A. at the date of the merger which will be replaced by P-Capitalisation shares of the respective sub-funds of ING (L) Patrimonial as outlined in the merger documentation.
- 7. Discharge of the members of the Board of Directors of Multi-Funds and determination of the place where the books and records of Multi-Funds will be kept for a period of five years.
- 8. Effectiveness of the merger.



The Extraordinary General Meeting will validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented. The related resolution will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

A copy of the merger documentation (the merger proposal, the explanatory memorandum, the reports of the independent auditors) is available at the registered office of the Company. Certain additional documents (including proxies) are available at the registered office of the Company, in accordance with applicable law.

The Extraordinary shareholders' Meeting of the Company will be held on 25 June 2010 at the registered office of the Company (52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) Luxembourg at 4.00 p.m. local time.

To be admitted to the Extraordinary Meeting, each holder of physical bearer shares must deposit these shares at the headquarters or branch offices of ING and indicate his wish to attend the Extraordinary General Meeting by 18 June 2010 at noon. Holders of bearer shares recorded in the books of ING Luxembourg S.A. shall be admitted upon proof of their identity provided that they have informed the Board of Directors of their intention to attend the Meeting at least five clear days before the Meeting.

The shareholders on record at the date of the Meetings are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the registered office of the Company by 18 June 2010 at noon and should be sent by mail or by fax for the attention of Olga Sádaba-Herrero to ING Investment Management Luxembourg S.A., 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg, Fax: (+352) 26 19 68 40.

New subscriptions, exchanges and redemptions into the sub-funds of the Company were suspended as of 3.30 p.m. on 28 June 2010.

Each shareholder of the Company who did not agree with the merger proposal has the right to request the free redemption of his shares from 20 April until 20 May 2010 (as described in the merger proposal published in Luxembourg's official gazette, Mémorial C 800/2010 on 19 April 2010). The shares of any shareholder of the Company inscribed in the records of the Custodian or deposited at the headquarters or branch offices of ING at the effective date of the merger who does not request the free redemption of his shares during this period will, by default, be exchanged for P Capitalisation shares of the relevant sub-fund of ING (L) Patrimonial.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010057314/755/66.

CORPUS SIREO Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.855.

Hiermit laden wir die Aktionäre der CORPUS SIREO Financial Services S.A. (die "Gesellschaft") zu der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Gesellschaft, welche gemäß Satzung am 15. Juni 2010 um 15.00 Uhr MEZ in den Geschäftsräumen von Kremer Associés & Clifford Chance, 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, abgehalten wird. Diese außerordentliche Generalversammlung wird über folgende Tagesordnung beraten und beschließen:

Tagesordnung:

- 1. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;
- Übernahme aller Vermögensgegenstände und Verbindlichkeiten der Gesellschaft durch die alleinige Aktionärin der Gesellschaft;
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, der täglichen Geschäftsführer und des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft:
- 4. Annullierung des Aktienregisters der Gesellschaft; und
- 5. Verwahrung der Bücher und Dokumente der Gesellschaft.

Wenn Sie bei der außerordentlichen Generalversammlung nicht persönlich anwesend sein können und vertreten werden möchten, sind Sie berechtigt, einen für Sie stimmberechtigten Vertreter zu ernennen. Ein Vertreter muss nicht Aktionär der Gesellschaft sein.

Diese Veröffentlichung beruht auf Artikel 60-8 des Luxemburger Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner derzeit gültigen Fassung.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Référence de publication: 2010057316/1092/25.



Haston S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 56.418.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 juin 2010 à 09.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057336/755/21.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057321/788/16.

Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 11.444.456,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.044.

NOTICE to the holders of shares with ISIN Code LU 0275164910 and Common Code 027516491 IS HEREBY GIVEN that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(AGM) of the shareholders of PEGAS NONWOVENS SA (PEGAS) is convened to be held at Hôtel le Royal, 12, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on Tuesday 15 June 2010 at 11.00 a.m. Central European Time (CET), to consider and vote on the following agenda:

Agenda:

- 1. Election of the Bureau of the Meeting.
- 2. Presentation and discussion of the report of the auditors regarding the statutory accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009 and of the reports of the Board of Directors of PEGAS on the statutory accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009.
- 3. Approval of the statutory accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009.



- 4. Allocation of the net results of the financial year ended 31 December 2009.
- 5. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the auditors of PEGAS for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2009.
- 6. Appointment of a Luxembourg independent auditor ("réviseur d'entreprises") to review the statutory accounts and the consolidated accounts as at 31 December 2010.
- 7. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt Mr. František Rezác as an executive director of PEGAS for a period ending on 30 November 2012.
- 8. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt Mr. František Klaška as an executive director of PEGAS for a period ending on 30 November 2012.
- 9. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt Mr. Marian Rašík as an executive director of PEGAS for a period ending on 28 February 2013.
- 10. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt Mr. Neil J. Everitt as a non-executive director of PEGAS for a period ending on 29 March 2012.
- 11. Prolongation of appointment of Mr. Marek Modecki as a non-executive director of PEGAS for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.
- 12. Approval of a remuneration policy for non-executive directors for the financial year 2010.
- 13. Approval of a remuneration policy for executive directors for the financial year 2010.
- 14. Approval of new principles of share price bonus plan for various members of the senior management and the members of the Board of Directors.
- 15. Miscellaneous.

Attendance and vote:

In respect of items 1 to 15 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the AGM and the resolutions are taken by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the AGM.

I. Shareholders who are recorded in the share register of PEGAS

All shareholders who are recorded in the share register of PEGAS may participate and vote in the AGM in person, by proxy or by correspondence by sending a relevant form that can be downloaded from PEGAS website www.pegas.lu or www.pegas.cz:

*Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy need to send a duly completed form indicating their attendance in person or by proxy to the following address by registered mail: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, att: the Board of Directors, OR to the following email address of PEGAS: iro@pegas.cz (followed by the delivery of its original at the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on Friday 11 June 2010, at 5.00 p.m. CET.

* Shareholders who wish to vote by correspondence need to send a duly completed form for voting by correspondence to the above mentioned address (only by registered mail) so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 14 June 2010, at 11.59 p.m. CET.

II. Shareholders holding their shares through Centrální depozitár cenných papíru, a.s. (formerly UNIVYC, a.s.; hereinafter CDCP)

All shareholders holding their shares through the clearing and settlement system maintained by CDCP who wish to take part in the AGM need to instruct their financial intermediary, which is a member of CDCP, to register their name and number of votes to be exercised during the AGM on or before Friday 11 June 2010, by 10.00 a.m. CET with CDCP. Please note that shareholders who have not registered with CDCP by this date will not be eligible to participate in the AGM. The relevant registration request shall be sent by the financial intermediary in writing to the operational department of CDCP at cdcp@pse.cz. Subject to the registration with CDCP, shareholders may participate and vote in the AGM in person, by proxy or by correspondence according to the following process:

*Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy must request a form indicating their attendance in person or by proxy from the financial intermediary holding the shares for their account, or alternatively download the form from PEGAS website www.pegas.lu or www.pegas.cz, and send the duly completed and signed form either directly or through the financial intermediary to the following address by registered mail: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, att: the Board of Directors, OR to the following email address of PEGAS: iro@pegas.cz (followed by the delivery of its original at the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on Friday 11 June 2010, at 5.00 p.m. CET.

* Shareholders who wish to vote by correspondence must request a form for voting by correspondence from the financial intermediary holding the shares for their account, or alternatively download the form from PEGAS website www.pegas.lu or www.pegas.cz, and send the duly completed and signed form either directly or through the financial intermediary to the above mentioned address (only by registered mail) so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 14 June 2010, at 11.59 p.m. CET.

III. Shareholders holding their shares through the Polish National Depository for Securities (Krajowy Depozyt Papierów Wartosciowych Spółka Akcyjna) (the NDS)



All shareholders holding their shares through the clearing and settlement system of the NDS who wish to take part in the AGM need to arrange with the respective financial intermediary operating their securities account on which the shares are registered (and which is a member of the NDS) to issue a depository certificate (swiadectwo depozytowe) valid until 15 June 2010 (inclusive) with their name and the number of votes to be exercised during the AGM. The depository certificate, duly completed and signed by the financial intermediary, needs to be sent directly to the following address by registered mail: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, att: the Board of Directors, OR to the following email address of PEGAS: iro@pegas.cz (followed by the delivery of its original at the date of the AGM), so that it will be received no later than on Friday 11 June 2010, at 10.00 a.m. CET. Please note that shareholders whose depository certificates have not been received by this date (either by registered mail or by email followed by the delivery of its original at the date of the AGM), will not be eligible to participate in the AGM.

Subject to the delivery of the depository certificate, shareholders may participate and vote at the AGM in person, by proxy or by correspondence:

- * Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy or vote by correspondence need to download the form indicating their attendance in person or by proxy or the form for voting by correspondence from the PEGAS website www.pegas.lu or www.pegas.cz, or request those forms, free of charge, at the registered office of PEGAS.
- * The form indicating their attendance in person or by proxy, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned addresses (either by registered mail or by email, followed by the delivery of its original at the date of the AGM) so that it will be received by PEGAS no later than on Friday 11 June 2010, at 5.00 p.m. CET.
- * The form for voting by correspondence, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned address (only by registered mail) so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 14 June 2010, at 11.59 p.m. CET.

Under the Polish act of July 29, 2005 on trading in financial instruments (Dz. U. of 2005, No. 183, item 1538, as amended) (the Polish Trading Act) a depository certificate confirms the title to exercise all rights arising from the securities specified in such depository certificate, which are or cannot be exercised purely on the basis of entries in a securities account, except for the right to participate in the general meeting of the shareholders. However, PEGAS will accept the depository certificates as evidence of shareholding for the purpose of registration and voting at the AGM, even if they are issued for other purposes.

Miscellaneous:

PEGAS will not bear any costs incurred by the shareholders for the purpose of the AGM registration and participation in the AGM.

The rights to dispose with the shares by each of the shareholders registered for participation at the general meeting will be blocked with effect from their registration (or issuance of a depository certificate) for the AGM until the date of the AGM.

The AGM shareholders documentation (i.e. the agenda, the Annual Financial Report containing the 2009 annual financial statements, the management report and the auditor reports on the statutory and consolidated accounts as at 31 December 2009, a list of members of board of directors and list of auditors) is available on the company's website www.pegas.lu or www.pegas.cz and at the PEGAS' registered office in Luxembourg and at PEGAS NONWOVENS s.r.o. in the Czech Republic at the following addresses:

- Luxembourg: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- Czech Republic: PEGAS NONWOVENS s.r.o., Prímetická 86, 669 04 Znojmo.

In Luxembourg, on 10 May 2010.

PEGAS NONWOVENS SA

Board of Directors

Référence de publication: 2010055983/1046/121.

Banorabe S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 16.761.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 14 juin 2010, à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- 2. Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 2009,



- 3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes précités,
- 4. Approbation des comptes,
- 5. Affectation des résultats et distribution de dividendes,
- 6. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 7. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010044513/280/19.

Cranbury Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.797.

Le Liquidateur a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Prise de connaissance du rapport du liquidateur
- 2. Approbation des comptes annuels 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009
- 3. Désignation du commissaire à la liquidation
- 4. Divers.

LE LIQUIDATEUR.

Référence de publication: 2010053880/1023/15.

Texanox Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.694.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 4 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052366/755/18.

Edisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.161.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on June 4, 2010 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
- 2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2009.
- 3. Appropriation of results as of December 31, 2009.
- 4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.



- 5. Discharge to the resigning director and chairman of the board of director, Mr Eric MAGRINI, for the performance of his mandates.
- 6. Discharge to the resigning director, Mr Xavier SOULARD, for the performance of his mandate.
- 7. Appointment of Mr Jonathan LEPAGE, company director, born in Namur (Belgium), on August 27, 1975, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.
- 8. Appointment of Mrs Audrey THONUS, company director, born in Bastogne (Belgium), on March 1st, 1980, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.
- 9. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2010053197/29/26.

Toys Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société TOYS INVESTMENT S.A. (en liquidation) qui se tiendra le 1 er juin 2010 à 11.00 heures au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du liquidateur concernant les exercices se clôturant aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005, 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009;
- 2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005, 31 décembre 2006, 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009;
- 3. Affectation des résultats;
- 4. Décharge aux organes sociaux et au liquidateur;
- 5. Divers.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Marco Sterzi Le liquidateur

Référence de publication: 2010052031/9125/22.

Cranbury Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.797.

Le Liquidateur a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2010 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du rapport de commissaire à la liquidation
- 2. Approbation des comptes de liquidation
- 3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation
- 4. Clôture de la liquidation
- 5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 ans et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation
- 6. Divers.

A l'issue de cette Assemblée qui aura entendu le rapport du commissaire à la liquidation et approuvé les comptes de liquidation, le liquidateur procédera au paiement du dividende de liquidation.

LE LIQUIDATEUR.

Référence de publication: 2010053881/1023/20.



Kinase Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.588.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 3rd, 2010 at 2.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
- 5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010053194/795/17.

Mondeltone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 mars 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 2010 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

 Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049799/795/18.

Yazou Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.532.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 4 juin 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Report de la date de l'Assemblée au 4 juin 2010,
- 2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- 3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010052032/550/18.



Prime Invest I, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *June 14th*, 2010 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

• "Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915."

The statutory general meeting held extraordinarily on September 4, 2009 approving annual accounts as per December 31, 2008 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on June 14th, 2010, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

The board of directors.

Référence de publication: 2010047580/534/17.

Ekab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.308.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2010 à 08.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048967/696/17.

Société Maria Rheinsheim, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 306.

Les actionnaires de la société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

laquelle se tiendra à Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse, Bloc G, salle de réunions (Service de Presse) du 1 ^{er} étage, le lundi 7 juin 2010 à 19.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour.

- 1. rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2009.
- 3. Affectation du résultat.
- 4. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 5. Nomination statutaire.
- 6. Divers.

Georges PIERRET

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010046518/1196/19.



IDPoint DigitalMedia, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 146.894.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 2 juin 2010 à 15.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052034/9378/17.

Sociair Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.637.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social rue Kalchesbrück n° 7 à L-1852 Luxembourg, mercredi le 9 juin 2010 à 16.00 heures.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2009.
- 2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.
- 3. Affectation du résultat.
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 5. Nominations statutaires.

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 4 juin 2010.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052324/8571/19.

International Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.426.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 3, 2010 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008 and 2009
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
- 5. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010053193/795/17.



Artimon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.033.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 3 juin 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
- 2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052033/9542/16.

LS Patrimoine S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.221.

Mesdames et Messieurs les Associés sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Associés qui se tiendra le vendredi 4 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de l'Associé Commandité, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner à l'Associé Commandité, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance,
- Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes et fixation de ses émoluments.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les associés sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Gérant Commandité.

Référence de publication: 2010052364/755/19.

Novomir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.648.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2010 à 09.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
- 4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

*

Référence de publication: 2010053882/1023/18.



Tramit Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.160.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2010 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053195/795/15.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 26.069.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
- 3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053199/795/16.

Sociair Equipements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.638.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social rue Kalchesbrück n° 7 à L-1852 Luxembourg, mercredi le 9 juin 2010 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprise concernant l'exercice 2009 avec le rapport de gestion y relatif.
- 2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtées au 31.12.2009.
- 3. Affectation du résultat.
- 4. Décharge à donner aux administrateurs.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Désignation du réviseur d'entreprise pour l'année 2010.

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 4 juin 2010.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052325/8571/21.



Verney S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.507.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2010 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052342/660/15.

Infovest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 117.057.

Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société Anonyme tenue au siège social en date du 20 avril 2010 à 10.00 heures

Ordre du jour:

- 1. Décision de fusionner avec la société INFOVEST, société de droit belge, avec siège social au 97, rue Royal, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour sous le numéro 477.846.249., société absorbée, et ce conformément aux dispositions des articles 261 et s. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux articles subséquents.
 - 2. Adoption du projet de fusion.
- 3. Mandat à donner à Monsieur Marc KOEUNE, avec faculté de substitution, pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres dans le cadre de la présente opération de fusion.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix:

- 1. Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de fusionner avec la société INFOVEST, société de droit belge, avec siège social au 97, rue Royal, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour sous le numéro 477.846.249, société absorbée, et ce conformément aux dispositions des articles 261 et s. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux articles subséquents.
 - 2. Le Conseil d'administration adopte le projet de fusion tel que figurant en annexe des présentes résolutions.
- 3. Le Conseil d'administration décide enfin à l'unanimité de donner mandat à Monsieur Marc KOEUNE, avec faculté de substitution, pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres dans le cadre de la présente opération de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les administrateurs signent le présent procès-verbal.

Michaël ZIANVENI / Marc KOEUNE / Sébastien GRAVIERE / Andrea DANY Administrateur / Administrateur / Administrateur

PROJET DE FUSION

INFOVEST S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau R.C.S. LUXEMBOURG N° B 117.057

INFOVEST

Société anonyme de droit belge

Siège social: B-1000 Bruxelles, 97, rue Royal

RPM Bruxelles 477.846.249



Projet commun de fusion transfrontalière

de la Société Anonyme de droit belge "Infovest" par la Société Anonyme de droit luxembourgeois "Infovest S.A."

Les conseils d'administration de la société absorbante et de la société absorbée ont approuvé le projet de fusion établi entre la société de droit luxembourgeois INFOVEST S.A. et la société anonyme de droit belge INFOVEST.

Le siège social de la société de droit belge INFOVEST S.A. (ci-après "la société absorbée") est établie au 97, rue Royal, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour sous le numéro 477.846.249.

La société absorbante étant titulaire de 100% des actions de la société absorbée, la société de droit luxembourgeois INFOVEST S.A. et la société de droit belge INFOVEST sont dispensées de la tenue d'une assemblée générale, conformément aux articles 278 et 279 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ainsi qu'aux dispositions de l'article 15 de la directive su les fusions transfrontalières du 26 octobre 2005, étant entendu qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre parties, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. Cette assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

Les termes du projet de fusion sont les suivantes:

1. La société de droit luxembourgeois INFOVEST S.A., société anonyme, constituée en date du 8 juin 2006, avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.057, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions représentant le capital social (soit 100 actions) de la société anonyme de droit belge INFOVEST, société constituée en date du 27 septembre 1971 sous la forme d'une société anonyme établie d'après le droit de la Principauté de Lichtenstein et sous la dénomination "INFOVEST Aktiengesellschaft". Le 30 mai 2002, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de procéder au transfert du siège social de la société en Belgique. Celui-ci est actuellement sis à 1000 Bruxelles, rue Royale 97. La société est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 477.846.249. Le capital social de la société s'élève à soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante et un cents (EUR 67.494,61) représenté par cent (100) actions sans mention de valeur nominale, chacune entièrement libérées.

Aucun titre donnant droit de vote n'a à ce jour été émis par les sociétés fusionnantes.

La dénomination et le siège social de la société issue de la fusion transfrontalière seront les mêmes que pour la société absorbante.

2. L'objet social de la société anonyme de droit luxembourgeois INFOVEST S.A. est le suivant:

"La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielle, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

L'objet social de la société anonyme de droit belge est le suivant:

"la détention et l'administration continue de participations dans d'autres entreprises ainsi que les opérations qui y sont liées, telle que la direction d'un trust, la gestion de patentes et licences, la recherche et le développement, la coordination et le financement de filiales nouvelles à fonder ainsi que de filiales existantes".

- 3. La société anonyme de droit luxembourgeois INFOVEST S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et les textes subséquents et dans le cadre de la directive européenne réglementant les opérations de fusion transfrontalière du 26 octobre 2005, avec la société anonyme de droit belge INFOVEST (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.
- 4. Chacune des sociétés a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les comptes annuels, un état comptable arrêté au 1 er octobre 2009.
- 5. La société anonyme de droit belge "INFOVEST" apportera à la société de droit luxembourgeois "INFOVEST S.A.", sous les garanties ordinaires et de droit, tous les éléments d'actif et de passif figurant dans ses comptes arrêtés au 1 er octobre 2009.
- 6. Toutes les opérations accomplies par les sociétés qui fusionnent sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société issue de la fusion transfrontalière à partir du 1 ^{er} janvier 2010.

En conséquence, la société de droit luxembourgeois INFOVEST S.A. reconnaît, prend en charge et accepte comme les siens propres tous les actes et contrats accomplis ou passés par la société absorbée entre la date du 1 ^{er} janvier 2010 et la date de réalisation définitive de la fusion.



- 7. La fusion prendra effet entre parties à compter de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbée décidant de procéder à ladite fusion.
- 8. Conformément à l'article 261 (4) b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et conformément à la directive sur les fusions transfrontalières du 26 octobre 2005, ni la société absorbante ni la société absorbée n'ont, ni n'auront à la date d'effet de la fusion, de contrats de travail en cours de sorte qu'aucune procédure spécifique sur l'emploi n'est à définir dans le présent projet de fusion.
- 9. Il n'y a pas d'actions dans la société absorbée donnant des droits spéciaux à des actionnaires, ni de titres autres que des actions représentatives du capital. Par conséquent, il n'y a pas de droits spéciaux à attribuer par la société issue de la fusion transfrontalière aux actionnaires, ni de mesures à proposer à cet égard.
- 10. Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts qui examinent le projet de fusion transfrontalière ni aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.
- 11. La société absorbante est actionnaire unique de la société absorbée. Dès lors, le transfert du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante ne donnera pas lieu à une augmentation du capital de la société absorbante, ni à l'émission de nouvelles actions.

Par conséquent, les statuts de la société absorbante demeureront inchangés.

12. La restructuration envisagée poursuit principalement les objectifs suivants.

La présente fusion transfrontalière a pour objectif de limiter les dépenses de fonctionnement du groupe de sociétés dont la société absorbante et la société absorbée font partie en fusionnant l'ensemble des activités de la société anonyme de droit belge "INFOVEST" avec celles de la société anonyme de droit luxembourgeois "INFOVEST S.A.".

La société absorbante prendra les biens apportés dans l'état dans lequel la société absorbée les détient sans pouvoir exercer aucun recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit. Elle sera purement et simplement substituée à cet égard dans tous ses droits et obligations.

Elle sera tenue à l'acquit du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, à l'exécution de toutes conditions d'actes, d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister dans les conditions où la société absorbée serait tenue de le faire, et même avant toutes exigibilités anticipées, s'il y a lieu.

D'une manière générale, elle sera débitrice de tous les créanciers de la société absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Elle accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposables aux tiers la transmission du patrimoine reçu. Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la société anonyme de droit belge "INFOVEST" sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la société anonyme de droit luxembourgeois "INFOVEST S.A." au plus tard au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Elle fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

Elle supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, tous impôts, taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, et celles qui sont ou seront inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation; elle reprendra notamment, le cas échéant, les engagements souscrits par la société absorbée vis-à-vis de l'administration en matière de taxes, d'impôts directs, de droit d'enregistrement et de taxes sur le chiffre d'affaires.

Elle sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge de tous contrats, marchés et engagements qui pourront exister au jour de la réalisation définitive de la fusion, comme de tous accords commerciaux ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations administratives et autres pouvant profiter à la société absorbée.

Elle aura après la réalisation définitive de la fusion, tous pouvoirs pour, en lieu et place de la société absorbée, relativement aux biens et droits apportés ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des décisions.

- 13. Il n'y a pas de prime de fusion.
- 14. Les représentants des sociétés absorbée et absorbante obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres dispositions ou taxes et autres obligations résultant de la réalisation définitive de la fusion.

Les sociétés absorbée et absorbante sont des sociétés soumises à l'impôt des sociétés dans leur pays respectifs.

Ainsi qu'il est convenu ci-dessus, la fusion prendra effet le 1 ^{er} janvier 2010. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires de la société absorbée depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront englobés dans le résultat de la société absorbante.

15. Dans le cadre du régime des sociétés mères, la société anonyme de droit luxembourgeois "INFOVEST S.A." s'engage à conserver les éventuels titres de participation reçus en apport jusqu'au terme de la période de deux ans ayant commencé lors de leur acquisition par la société anonyme de droit belge "INFOVEST".



Les actionnaires de la société absorbante ont le droit pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales dont ils peuvent obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des parts du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci avant au point 6) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

- 16. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.
- 17. L'opération de fusion transfrontalière sera réalisée conformément à la loi du 8 juin 2008 transposant en droit belge la directive européenne 2005/56/CE relative aux fusions transfrontalières et aux dispositions du droit luxembourgeois applicables en matière de fusion transfrontalière.

Toutes les informations échangées entre les sociétés qui fusionnent dans le cadre de ce projet de fusion transfrontalières sont confidentielles.

Ce caractère confidentiel doit être respecté. Au cas où cette fusion transfrontalière ne serait pas approuvée, toutes ces données devront être restituées aux sociétés concernées de façon à ce que chaque société récupère les originaux de tout ce qui la concerne.

Au cas où ce projet de fusion transfrontalière ne serait pas approuvé, tous les frais relatifs à la mise sur pied de cette opération seront supportés par les deux sociétés participant à la fusion, par parts égales.

En cas d'approbation de cette opération, tous les frais non provisionnés dans l'une ou l'autre des sociétés, seront pris en charge par la société issue de la fusion transfrontalière.

Le présent projet sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce du ressort de la société absorbée par les soins du représentant de cette société. Ce dépôt devra avoir lieu six semaines au moins avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion transfrontalière.

18. Dispositions diverses.

Référence de publication: 2010055996/179.

(100065746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

L'assemblée générale extraordinaire de Pareturn (la «Société»), tenue le 30 avril 2010, n'a pas réuni de quorum suffisant pour délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Par le présent avis, il est notifié aux actionnaires qu'une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(l'«Assemblée») de la Société se tiendra dans les locaux de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, situés au 33, rue de Gasperich L-5826 Hesperange, le 11 juin 2010 à 11 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

- Modification de l'Article 4 des Statuts de la Société (les «Statuts») en vue de modifier l'adresse du siège social de la Société:
- 2. Modification de l'Article 8 des Statuts en vue de modifier les modalités de rachat des actions de la Société;
- 3. Modification de l'Article 13 des Statuts afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires;
- 4. Modification de l'Article 15 des Statuts en vue de modifier les modalités de convocation et les modalités de tenue des réunions du Conseil d'Administration de la Société;
- 5. Modification de l'Article 27 des Statuts en vue de modifier la procédure de fusion de compartiments de la Société;
- 6. Ajout d'un Article 31 dans les Statuts et modification de la langue officielle de la Société du français vers l'anglais;
- 7. Divers

L'Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée et si les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires exprimées.

Pour pouvoir assister ou se faire représenter à l'Assemblée, les détenteurs au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L - 2093 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010049861/755/28.



Hipermark Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 118.660.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053192/795/15.

7H, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. GWM Multi Manager Fund).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.479.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Global Wealth Management SA, a company incorporated in Switzerland with its registered office at 23, Quai des Bergues, 1201, Geneva;

here represented by Nicole Suignard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 May 2010.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of GWM Multi Manager Fund has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GWM Multi Manager Fund, a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated in Luxembourg on April 13, 2006, by deed of the undersigned notary, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 853, on 28 April 2006 (the "Company"). The Company entered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 115.479.

The entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and the Sole Shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the following agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Agenda:

- 1 To amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") entitled "Denomination" by changing the denomination of the Company to "7H";
- 2 To amend the fourth paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation entitled "Determination of Investment Policies":
- 3 To amend the last paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation entitled "Redemption and Conversion of Shares"; and,
- 4 To amend Article 23 of the Articles of Incorporation entitled "Determination of Net Asset Value" by deleting the reference to "Target Funds" under item (a)(iii) and the three first paragraphs of item (c).

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO amend Article 1 of the Articles of Incorporation entitled "Denomination" by changing the denomination of the Company to "7H".



Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO amend the fourth paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation entitled "Determination of Investment Policies" so as to read as follows:

"In the determination and implementation of the investment policy the Board of Directors may cause the assets of the Company to be solely invested in:

- (a) transferable securities and Money Market Instruments admitted to official listing on a stock exchange in an EU Member State. A "Money Market Instruments" is an instrument normally dealt in on a money market which is liquid and has a value which can be accurately determined at any time;
- (b) transferable securities and Money Market Instruments dealt on another Regulated Market in an EU member State. A "Regulated Market" is a regulated market, which operates regularly and is recognised and open to the public;
- (c) transferable securities and Money Market Instruments admitted to official listing on a stock exchange in a non-EU member State or dealt on another Regulated Market in a non-EU member State provided that such choice of stock exchange or market is in an OECD member State;
 - (d) new issues of transferable securities and Money Market Instruments, provided that:
- the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or to another Regulated Market, provided that such choice of stock exchange or market is in an OECD member State:
 - such admission is secured within a year of issue;
- (e) units of UCITS and/or other collective investment undertakings within the meaning of the first and second indent of Article 1 (2) of the Directive 85/611/EEC as amended ("UCITS Directive"), should they be situated in an EU member State or not, provided that:
- such other collective investment undertakings are authorised under the laws of the United States of America, Canada, Japan, Hong Kong, Switzerland, the European Union or Norway;
- the level of protection for unitholders in the other collective investment undertakings is equivalent to that provided for unit-holders in a UCITS, and in particular that the rules on assets segregation, borrowing, lending, and uncovered sales of transferable securities and Money Market Instruments are equivalent to the requirements of the UCITS Directive;
- the business of the other collective investment undertakings is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;
- no more than 10% of the UCITS' or the other collective investment undertakings' net assets, whose acquisition is contemplated, can, according to their fund rules or constitutional documents, be invested in aggregate in units of other UCITS or other collective investment undertakings;
- (f) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in an EU member State or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-EU member State, provided that it is situated in an OECD member State or a member state of the Financial Action Task Force ("FATF" or "GAFI");
- (g) financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a Regulated Market referred to in subparagraphs a), b) and c); and/or OTC derivatives, provided that:
- the underlying consists of instruments covered by this article, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which a Sub-Fund may invest according to its investment objective as stated in the Prospectus and the relevant Appendix;
- the counterparties to OTC derivative transactions are First Class Institutions. A "First Class Institution" is a first class financial institution selected by the Board of Directors, subject to prudential supervision and belonging to the categories approved by the Luxembourg supervisory authority for the purposes of the OTC derivative transactions and specialised in this type of transactions; and
- the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative; and/or
- (h) Money Market Instruments other than those dealt in on a Regulated Market if the issue or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:
- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of an EU member State, the European Central Bank, the EU or the European Investment Bank, a non-EU member State or, in the case of a federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more EU member States belong; or
- issued by an undertaking, any securities of which are listed on a stock exchange or dealt in on Regulated Markets referred to in subparagraphs a), b) or c); or
- issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by European Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the Luxembourg supervisory authority to be at least as stringent as those laid down by European Community law; or



- issued by other bodies belonging to the categories approved by the Luxembourg supervisory authority provided that investments in such instruments are subject to investor protection rules equivalent to that laid down in the first, the second or the third indent and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least EUR 10 million and which (i) represents and publishes its annual accounts in accordance with Directive 78/660/EEC, (ii) is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or (iii) is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO amend the last paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation entitled "Redemption and Conversion of Shares" so as to read as follows:

"Liquidation proceeds not claimed by Shareholders at the close of liquidation of a Sub-Fund will be deposited on or around the closure date with the Caisse de Consignation in Luxembourg and shall be forfeited after thirty years."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO amend Article 23 of the Articles of Incorporation entitled "Determination of Net Asset Value" by deleting the reference to "Target Funds" under item (a) (iii) as follows:

"(iii) all securities, shares, bonds, debentures, shares or units of funds and any other investments and securities belonging to the Company;"

and to delete the three first paragraphs of item (c).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Global Wealth Management SA, une société constituée en Suisse, ayant son siège social au 23, Quai des Bergues, 1201, Genève

représentée par Me Nicole Suignard, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée, le 7 mai 2010.

La dite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de GWM Multi Manager Fund, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de GWM Multi Manager Fund, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée au Luxembourg le 13 avril 2006, par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 853, le 28 avril 2006 (la "Société"). La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.479.

Le capital social de la Société étant entièrement représenté lors de la présente assemblée et l'Actionnaire Unique présent ou représenté déclarant avoir été dûment notifié et a pris connaissance de l'ordre du jour suivant préalablement à cette assemblée, les avis de convocation n'étant pas nécessaires.

Ordre du jour:

- 1 Modification de l'article 1 ^{er} des statuts de la Société (les "Statuts") intitulé "Dénomination" en modifiant la dénomination de la Société en "7H";
 - 2 Modification de l'article 16 des Statuts intitulé "Détermination des Politiques d'Investissement";
 - 3 Modification du dernier paragraphe de l'article 21 des Statuts intitulé "Rachat et Conversion des Actions"; et
- 4 Modification de l'article 23 des Statuts intitulé "Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire" en supprimant la référence aux "Fonds Cibles" sous le point (a)(iii) ainsi que les trois premiers paragraphes du point (c).

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Actionnaire Unique a DÉCIDÉ de modifier l'article 1 ^{er} des Statuts intitulé "Dénomination" en modifiant la dénomination de la Société en "7H".

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a DÉCIDÉ de modifier le quatrième paragraphe de l'article 16 des Statuts intitulé "Détermination Des Politiques d'Investissement" comme suit:

"Dans la détermination et l'application de la politique d'investissement, le Conseil d'Administration fait en sorte que les actifs de la Société soient exclusivement investis dans les instruments suivants:

- (a) valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire admis à la cotation officielle d'une place boursière de l'un des États membres de l'UE. Un "Instrument du Marché Monétaire" est un instrument normalement négocié dans un marché monétaire liquide et dont la valeur peut être précisément déterminée à tout moment;
- (b) valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire négociés sur un autre Marché Réglementé d'un État membre de l'UE. Un "Marché Réglementé" est un marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
- (c) valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire admis à la cotation officielle d'une place boursière d'un pays non-membre de l'UE ou négociés sur un autre Marché Réglementé dans un pays non-membre de l'UE, à condition que cette place boursière ou ce marché soit situé dans un État membre de l'OCDE;
 - (d) valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire nouvellement émis, à condition que:
- les conditions de l'émission prévoient qu'une demande d'admission à la cotation officielle sera introduite auprès d'une place boursière ou d'un autre Marché Réglementé situés dans un État membre de l'OCDE,
 - ladite admission soit obtenue dans un délai d'un an après l'émission;
- (e) des parts d'OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif au sens des premier et second alinéas de l'article 1 (2) de la Directive 85/611/EEC telle que modifiée (la "Directive OPCVM"), que ceux-ci soient situés ou non dans un État membre de l'UE, à condition que;
- ces autres organismes de placement collectif soient autorisés par les Lois des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon, de Hong Kong, de la Suisse, de l'Union européenne ou de la Norvège;
- le niveau de protection des porteurs de parts de ces autres organismes de placement collectif soit équivalent à celui offert aux porteurs de parts d'un OPCVM, et en particulier que les règles relatives à la ségrégation des actifs, à l'emprunt, ou au prêt, et aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'Instruments du Marché Monétaire soient conformes aux prescriptions de la Directive OPCVM;
- les activités de ces autres organismes de placement collectif fassent l'objet de rapports semestriels et annuels, permettant d'évaluer l'actif et le passif, les revenus et les opérations effectués au cours de la période faisant l'objet du rapport;
- pas plus de 10% de l'actif net de l'OPCVM ou des organismes de placement collectif, dont l'acquisition est actuellement considérée, ne puisse, conformément aux règles régissant les fonds en question ou leurs documents constitutifs, être investi au total dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif;
- (f) des dépôts auprès d'institutions de crédit, remboursables sur demande ou pouvant être retirés, présentant une échéance maximale de 12 mois, et à condition que l'institution de crédit dispose d'un siège social dans un État membre de l'UE, ou, si le siège social de l'institution de crédit n'est pas situé dans un État membre de l'UE, à condition que celuici soit situé dans un État membre de l'OCDE ou dans un État membre du Groupe d'Action Financière sur le blanchiment de capitaux ("FATF" ou "GAFI");
- (g) des instruments financiers dérivés, notamment des instruments équivalents réglés en numéraire, traités sur un Marché Réglementé tel que décrit aux alinéas a), b) et c), et/ou des produits dérivés de gré à gré, à condition que:
- l'actif sous-jacent consiste en des instruments tels que décrits dans cet article, des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change étrangers ou des devises étrangères, dans lesquels un Compartiment peut investir d'après son objectif d'investissement, tel que décrit dans le Prospectus et dans l'Annexe correspondante;
- les contreparties aux transactions de produits dérivés de gré à gré sont des Institutions de Premier Ordre. Une "Institution de Premier Ordre" est une institution de premier ordre sélectionnée par le Conseil d'Administration, soumise à un contrôle prudentiel et appartenant aux catégories approuvées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, pour les besoins des transactions de produits dérivés négociés de gré à gré, et spécialisée dans ce type de transactions;
- les produits dérivés de gré à gré sont soumis à une évaluation quotidienne fiable et vérifiable et peuvent être vendus, liquidés ou clôturés à leur juste valeur à tout moment par une opération de compensation à l'initiative de la Société, et/ ou
- (h) des Instruments du Marché Monétaire autres que ceux échangés sur un Marché Réglementé, si l'émission ou l'émetteur de ces instruments est lui-même réglementé afin de protéger les investisseurs et l'épargne, et aux conditions suivantes:
- qu'ils soient émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, ou par une banque centrale d'un État membre de l'UE, par la Banque Centrale Européenne, par l'UE ou par la Banque Européenne d'Investissement, un pays



non-membre de l'UE, ou, dans le cas d'un État fédéral, par l'un des membres constituant la Fédération, ou par un organisme public international auquel appartient un ou plusieurs États membres de l'UE; ou

- qu'ils soient émis par un organisme de placement dont les titres sont cotés sur une place boursière ou échangés sur les Marchés Réglementés mentionnés aux alinéas a), b) ou c); ou
- qu'ils soient émis ou garantis par un établissement soumis à un contrôle prudentiel, conformément aux critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement soumis et se conformant à des règles de prudence considérées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise comme au moins aussi strictes que celles énoncées par le droit communautaire; ou
- qu'ils soient émis par d'autres organismes appartenant aux catégories agréées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, à condition que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs équivalentes à celles énoncées aux premier, deuxième et troisième alinéas, et à condition que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves se chiffrent à EUR 10 millions minimum et (i) présente et publie ses comptes annuels conformément à la Directive 78/660/CEE, (ii) est une entité, qui, au sein d'un groupe de sociétés qui comportent une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou (iii) est une entité se consacrant au financement de véhicules de titrisation qui bénéficient d'une ligne de liquidités bancaires."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a DÉCIDÉ de modifier le dernier paragraphe de l'article 21 des Statuts intitulé "Rachat et Conversion des Actions" comme suit:

"Le produit de liquidation non réclamé par les Actionnaires à la clôture de la liquidation d'un Compartiment seront déposés aux alentours de la date de clôture à la Caisse de Consignation de Luxembourg. Si elles demeurent non réclamées, elles seront perdues après une période de 30 ans."

Ouatrième résolution

L'Actionnaire Unique a DÉCIDÉ de modifier l'article 23 des Statuts intitulé "Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire" en supprimant la référence aux "Fonds Cibles" sous le point (a)(iii) comme suit:

"(iii) tous les titres, actions, obligations, engagements, action ou parts de fonds et tous autres investissements et titres appartenant à la Société;"

et de supprimer les trois premiers paragraphes du point (c).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte original.

Signé: N. SUIGNARD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5797. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010056452/240.

Socapar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.138.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 juin 2010 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.



Sonesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.222.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 3 juin 2010 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

*

Référence de publication: 2010053879/788/17.

Phocea S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.838.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 3 juin 2010 à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053883/506/17.

PEC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.572.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable share capital incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société en commandite par actions on 20 August 2008 under the provisions of the Luxembourg law of specialised investment funds dated 13 February 2007, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141332 and having its registered office at 35, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, acting in respect and on behalf of its compartment CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF - Pan European Core Fund,

duly represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7 April 2010.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:



A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner(s) of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "PEC Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

- 3.1 The Company's purpose is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participations in companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, either directly or indirectly through the holding of participations in companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad having a corporate purpose similar to the Company's purpose as set out in this article 3 (hereinafter "Real Estate Companies", and individually a "Real Estate Company").
- 3.2 An additional purpose of the Company is the creation, development and realisation of a portfolio, consisting of interests, securities and rights of any kind and of any form of investment in Real Estate Companies, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of interests, securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.
 - 3.3 The Company may further:
- (i) grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any Real Estate Company in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any Real Estate Company in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;
- (ii) lend funds or otherwise assist, including but not limited to the implementation and management of financial instruments and/or contractual arrangements for the centralisation of liquidities of any Real Estate Company in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;
- (iii) raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;
 - (iv) participate in the incorporation, development and/or control of any Real Estate Company; and
- (v) act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Real Estate Company.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand euros (EUR 100,000), represented by one hundred thousand shares, having a par value of one euro (EUR 1) each. The shares are collectively referred to as the "Shares" and individually a "Share".
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.



Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, whereby the number of shareholders is limited to forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder or any other shareholder, as the case may be, shall not cause the Company's dissolution.
 - 6.4 The Company may, to the extent permitted by law, redeem its own shares at any time.
 - 6.5 The Company's Shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of Shares held by such shareholder, any transfers of Shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such Share transfers pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of Shares.

- 8.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that Share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's Shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.
- 8.4 Any transfer of Shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" or the "shareholders" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association
- 9.4 If the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor or by the board of statutory auditors, if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.



- 10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution(s) in writing.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
 - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
 - 11.3 Quorum and vote
 - 11.3.1 Each Share entitles to one (1) vote.
- 11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly adopted when approved by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.
- 11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.
- 11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.
- 11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.
- 11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

- 13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
 - 13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable



and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

- 14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).
- 14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.
- 14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.
- **Art. 15.** Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and term of the office.

- 16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.
- 16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager to be revoked, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.
 - 16.3 Any manager may be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

- 18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict



of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

- 19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
 - 19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.
- **Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any member of the board of managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly in accordance with and subject to the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

- 21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.
- 21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.
- 21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.
- 21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 23. Profits.

- 23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law, these articles of association and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company.



Art. 24. Interim dividends.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association.

24.2 The share premium may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve and in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration, in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.

Subscription and Payment

The Shares to be issued have been subscribed and paid-in in cash by CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, acting in respect and on behalf of CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF - Pan European Core Fund, aforementioned, who has paid-in one hundred thousand euros (EUR 100,000) and subscribed the one hundred thousand (100,000) Shares.

All the Shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 2,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, acting in respect and on behalf of CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF - Pan European Core Fund, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).
- 2. The following entity and persons are appointed managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:
- a) CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141331, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and its registered address at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b) Mr Damien Revon, born on 24 January 1957, in Paris, France, professional address 65-67, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris,
- c) Mr Daniel Laurencin, bom on 8 October 1969, in Bastogne, Belgium professional address 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and
- d) Ms Lieve Breugelmans, born on 5 April 1974, in Lier, Belgium, professional address 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3. The following entity is appointed as independent auditor of the Company with immediate effect and for an indefinite period, but may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders:



PriceWaterhouseCoopers, a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 65 477, having its registered address at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

4. The address of the Company's registered office is set at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder, acting in his hereabove stated capacities, signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, une société d'investissement avec un capital variable constituée le 20 août 2008 selon les lois du Grand- Duché de Luxembourg comme une société en commandite par actions en application des dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141332 et ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, agissant dans le respect et au nom et pour le compte du compartiment CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF - Pan European Core Fund,

dûment représentée par Me Lars Kemper, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 avril 2010.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1 er. Nom.** Il existe entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "PEC Holdings S.à r.l." (ci-après la "Société").
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit directement ou indirectement à travers la participation dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ayant un objet social similaire à l'objet de la Société tel que décrit dans cet article 3 (ci-après des "Sociétés Immobilières", et individuellement une "Société Immobilière").
- 3.2 Un objet supplémentaire de la Société est la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des Sociétés Immobilières, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.3 La Société pourra également:

(i) accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute Société Immobilière dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute Société Immobilière dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou



indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

- (ii) accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en oeuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute Société Immobilière dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;
- (iii) rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
 - (iv) participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute Société Immobilière; et
- (v) agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute Société Immobilière.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de cent mille euros (EUR 100.000) représentés par cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les parts sociales sont collectivement nommées les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale".
- 5.2 Aux conditions et termes prévues par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
 - 6.4 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi.
 - 6.5 Les Parts Sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de Parts Sociales détenues par tel associé, tout transfert de Parts Sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ces transferts conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des Parts Sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de Parts Sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des Parts Sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la Part Sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.



- 8.4 Toute cession de Part(s) Sociale(s) doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" ou les "associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".
- 9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi.

Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.
- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution(s) écrite(s).

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.
 - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.
 - 11.3 Quorum et vote
 - 11.3.1 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.
- 11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.
- 11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.
- 11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.



- 11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.
- 11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
 - 13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".
- 14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.
- 14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.
- 14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.
- Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

- 16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
 - 16.3 Tout gérant sortant peut être réélu.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents



ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
 - 19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.
- Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles d'une telle délégation et dans les limites de ces règles.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

- 21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.
- 21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.
- 21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.
- 21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.



- 21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.
- 21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-etun décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi, aux présents statuts et au pacte d'associés qui sera entré en vigueur entre les associés de la Société à un moment donné.

Art. 24. Dividendes intérimaires.

- 24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires conformément au pacte d'associés qui sera entré en vigueur à un moment donné entre les associés de la Société, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles et (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents.
- 24.2 La prime d'émission est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale et conformément au pacte d'associés qui sera entré en vigueur à un moment donné entre les associés de la Société.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun conformément à tout pacte d'associés qui sera entré en vigueur entre les associé de la Société à un moment donné.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les Parts Sociales à être émises ont été souscrites et payées par CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, agissant dans le respect et au nom et pour le compte du compartiment CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF - Pan European Core Fund, susnommée, qui a payé cent mille euros (EUR 100.000) et souscrit à cent mille (100.000) Parts Sociales.



Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.500.-.

Résolutions de l'associé unique

CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, agissant dans le respect et au nom et pour le compte du compartiment CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF - Pan European Core Fund, ci-dessus mentionné représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).
- 2. L'entité et les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- a) CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141331, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b) M. Damien Revon, né le 24 janvier 1957 à Paris, France, ayant comme adresse professionnelle le 65-67, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, et
- c) M. Daniel Laurencin, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle le 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et
- d) Mme Lieve Breugelmans, née le 5 avril 1974, in Lier, Belgium, ayant comme adresse professionnelle le 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3. L'entité suivante est nommée comme réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, mais peut être révoqué en tout temps sans préavis et sans motif par l'assemblée générale des associés:

PriceWaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant du comparant, agissant en cette qualité comme dit ci-avant, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KEMPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16513. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053928/727.

(100055965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

NPB Money Market Fund USD, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 1 ^{er} avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010043244/10.

(100055540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.



Nomura US Loan Income, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056231/10.

(100070045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Nomura US Loan Income, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056232/10.

(100070044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

valentiny engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 152.540.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den vierundzwanzigsten März.

Vor Uns Alex WEBER, Notar mit dem Amtssitz zu Niederkerschen.

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Herr François VALENTINY, Magister der Architektur, wohnhaft in L-5441 Remerschen, 15, rue des Prés.
- 2) Herr Herbert BUCHBERGER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-67468 Frankeneck, Schützlerbergstraße 1A/2.
- 3) Herr Holger SIMON, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-712813 St. Johann, Birkenhofweg 8.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchten den Notar, wie folgt die Satzungen einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, die sie untereinander gründen.

Kapitel I.- Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

- Art. 1. Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "valentiny engineering".
- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Durch Verwaltungsratsbeschluss können Niederlassungen und Zweigstellen im In- und Ausland verfügt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

- Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.
- **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Beratung, Planung, Berechnung, Überwachung und Leitung der Bauausführung aller Projekte die in den Beruf des Architekten, sowie konstruktiven und haustechnischen Ingenieurbereiches fallen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.



Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Der Gesellschaft "valentiny-engineering" ist jede Beteiligung oder Aktivität untersagt, die zu einem Interessenskonflikt führen und die berufliche Unabhängigkeit der freien Tätigkeit eines Architekten/beratenden Ingenieurs beeinträchtigen kann und sie verpflichtet sich, sämtliche gesetzlichen Bestimmungen und Richtlinien einzuhalten, denen die betreffende reglementierte Tätigkeit unterliegt.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in hundert 100 Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (€ 310.-).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehen Umfang und Bedingungen. Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III.- Verwaltung

- **Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei (3) Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtzeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann. Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die General-versammlung der Aktionäre festgesetzt.
- Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedes Mal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.
- **Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitesgehendsten Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen. Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.
- **Art. 9.** Die Gesellschaft wird verpflicht unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, wovon obligatorisch diejenige des geschäftsführenden Verwalters, oder durch die alleinige Unterschrift vom geschäftsführenden Verwalter, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.
- **Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seine Vollmachten in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel von geschäftsführenden Verwaltern.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vor-Sitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt im Gesellschafts-sitz oder an dem in den Einberufungen vorgesehenen Ort, am ersten Freitag des Monats Mai, um 9:00 Uhr. Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.



Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5.00%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Falls jedoch der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist. Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. Die Liquidation erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschaft sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen:

1 Herr François VALENTINY, vorbenannt, achtundvierzig Aktien	4 8
2 Herr Herbert BUCHBERGER, vorbenannt, sechsundzwanzig Aktien	26
3 Herr Holger SIMON, vorbenannt, sechsundzwanzig Aktien	26
Total: hundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt; so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreißigtausend Euro (€ 31.000.-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, eingehalten worden sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.
- 3) Ausnahmsweise werden die ersten geschäftsführenden Verwalter ernannt durch die außerordentliche Generalversammlung, welche den ersten Aufsichtsrat bestimmt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr eintausendzweihundert Euro (€ 1.200.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte, gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmäßigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und die der Kommissare wird auf einen (1) festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
- a) Herr François VALENTINY, Magister der Architektur, geboren in Remerschen am 13. März 1953, wohnhaft in L-5441 Remerschen,15, rue des Prés.
- b) Herr Herbert BUCHBERGER, Diplom-Ingenieur, geboren in Pirmasens (Deutschland) am 5. Dezember 1960, wohnhaft in D-67468 Frankeneck, Schützlerbergstraße 1A/2.
- c) Herr Holger SIMON, Diplom-Ingenieur, geboren in Stolberg/Aachen (Deutschland) am 2. April 1942, wohnhaft in D-72813 St. Johann, Birkenhofweg 8.

Wir, die Unterzeichneten, erklären hiermit auf unsere Ehre, dass wir unsere berufliche Tätigkeit im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Dezember 1989 und der großherzoglichen Richtlinie vom 17. Juni 1992 ausüben, durch die Deontologie von Architekten und beratenden Ingenieuren festgelegt ist, und insbesondere im Einklang mit Artikel 2 des vorgenannten Gesetzes, in dem verfügt ist, dass "der Beruf des Architekten oder beratenden Ingenieurs nicht mit einer Aktivität vereinbar ist, die zu einer Beeinträchtigung der beruflichen Unabhängigkeit des Betreffenden führen kann....", sowie im Einklang mit den Artikeln 4 und 5 der genannten großherzoglichen Richtlinie.



3.- Herr Herbert BUCHBERGER, vorbenannt, wird zum geschäftsführenden Verwalter für den Bereich konstruktiver Ingenieurbau ernannt, und kann die Gesellschaft für diesen Bereich durch seine alleinige Unterschrift rechtsmässig verpflichten.

Herr Holger SIMON, vorbenannt, wird zum geschäftsführenden Verwalter für den haustechnischen Ingenieurbereich ernannt, und kann die Gesellschaft für diesen Bereich durch seine alleinige Unterschrift rechtsmässig verpflichten.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Benoy Kartheiser Management S. à r.l.", mit Gesellschaftssitz in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 33.849.

- 5.- Die Amtsdauer der Verwaltungsratsmitglieder, der geschäftsführenden Verwalter und des Kommissars endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2015.
 - 6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.

Der unterzeichnete Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass vor jeglicher kommerziellen Aktivität, die soeben gegründete Gesellschaft im Besitz einer gültigen und vorschriftsmäßigen Handelsermächtigung zur Ausübung ihres Gesellschaftszweckes sein muss, was ausdrücklich durch die Erschienenen anerkannt wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschreiben.

Gezeichnet: VALENTINY, BUCHBERGER, SIMON, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 mars 2010. Relation : CAP/2010/1091. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Niederkerschen, den 8. April 2010.

Alex WFBFR.

Référence de publication: 2010053963/163.

(100055403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Crownlux Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.424.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, l-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, I-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, I-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, l-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, I-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, I-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de M. Goossens Joris Alex domicilié au 4, Mareldongen, B-9070 Heusden, Belgique comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Crownlux Capital Management S.A. Référence de publication: 2010052145/28.

(100066082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck